

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL  
CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER  
du 26 novembre 2024  
(visioconférence)**

Le Conseil académique de l'université des Antilles, dans sa séance du 26 novembre 2024, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Éducation,

Vu les statuts de l'université des Antilles,

**a délibéré :**

**Objet : Demande de réouverture d'une certification en formation initiale et continue**

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du Conseil académique de procéder au vote :

*il s'agit de valider la demande de réouverture du Certificat d'Aptitude à Participer à l'Enseignement Français à l'Étranger (CAPEFE) en formation initiale et continue.*

<b>Résultat du vote</b>	Membres en exercice	<b>61</b>
	Nombre de membres présents ou représentés	42
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	<b>42</b>

**Avis : FAVORABLE**

**La demande de réouverture d'une certification en formation initiale et continue, conformément à l'annexe est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil académique.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Pointe-à-Pitre, le 28 novembre 2024

Le Président de l'université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY

**Modalités de recours contre la présente délibération :**

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



## **3.4. Demande de réouverture du certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE)**

---

### **3.4.1 Présentation du projet de réouverture du CAPEFE**

---

Le Certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE), créé en 2020, s'adresse en priorité aux enseignants et futurs enseignants de toutes les disciplines désireux d'enseigner au cours d'une partie de leur carrière à l'étranger dans un contexte plurilingue. Ce certificat a vocation à devenir un élément d'appréciation important pour le recrutement dans le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger (EFE).

De manière concrète, le CAPEFE atteste d'un niveau de compétences et de connaissances attendues pour participer à l'enseignement dans les établissements de l'enseignement français à l'étranger, la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères ainsi que, le cas échéant, la connaissance d'une ou plusieurs aires géographiques régionales.

Ces attendus sont précisés par l'arrêté régissant la certification (arrêté du 4 février 2020 relatif au certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger) et se déclinent ainsi :

#### **Pratiquer des langues étrangères**

- Connaître les grands principes du cadre européen commun de référence pour les langues.
- Faire valoir un niveau au moins B2 du cadre européen commun de référence pour les langues en anglais.

#### **Interagir avec des élèves dans un contexte plurilingue et connaître le système éducatif français**

- Connaître les processus d'acquisition d'une langue seconde.
- Connaître les principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère/langue seconde, les ressources disponibles, notamment numériques et démarches pédagogiques adaptées.
- Intégrer la dimension interculturelle dans la pratique enseignante et dans la relation avec les familles.

#### **Comprendre l'environnement international et les enjeux de la politique éducative de la France à l'étranger**

1. Identifier les acteurs institutionnels de l'enseignement français à l'étranger.
2. Être sensibilisé au contexte et aux enjeux de la diplomatie dans le cadre de l'enseignement français à l'étranger.
3. Savoir présenter les enjeux concernant l'image de la France à l'étranger, l'exemplarité du personnel enseignant et d'éducation en poste à l'étranger et son rôle au titre de la coopération.
4. Présenter une aire linguistique en fonction des partenariats conclus par chaque institut national supérieur du professorat et de l'éducation.
5. Être capable de présenter le système éducatif français dans un contexte étranger.
6. Connaître les démarches pédagogiques mises en œuvre dans le pays d'accueil.

Aux termes de l'article 2 de l'arrêté régissant le CAPEFE, l'Inspé de l'académie de la Guadeloupe est en mesure de proposer cette formation, puisqu'il est accrédité pour délivrer les masters Mentions « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF).

La commission formation et vie universitaire du pôle Guadeloupe de l'université avait été saisie d'une demande d'ouverture et s'était prononcée le 21 octobre 2021 et la formation avait fonctionné en 2021/2022 avec 11 inscrits. Dans le dossier d'accréditation élaboré en 2023, une mention était faite de la

volonté de l'institut de proposer cette certification en coopération avec la Région académique et en particulier l'E AFC. Il est donc proposé de concrétiser ce point du dossier d'accréditation en sollicitant le conseil puis la CFVU pour une ouverture sur la période allant jusqu'à la fin de l'accréditation actuelle de l'Inspé, c'est-à-dire l'année universitaire 2027/2028. Il s'agit donc d'une mesure de régularisation concernant cette formation.

### **3.4.2 Fiche projet – CAPEFE**

---

*Voir pages ci-dessous.*

*Il est proposé au conseil de se prononcer sur la proposition réouverture du certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE).*

# Dossier de demande d'ouverture de diplôme hors accréditation

## Certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger

Arrêté du 4 février 2020 relatif au certificat d'aptitude à  
participer à l'enseignement français à l'étranger

**Intitulé : CAPEFE**

**Année d'ouverture : 2024**

**Durée : 4 ans**

**Avis du Service juridique :**

**Avis du Service de la scolarité :**

**Avis de la Direction des affaires financières :**

## Fiche de renseignement

<b>DESCRIPTIF</b>	<p>Année(s) : 2024/2025 ; 2025/2026 ; 2026/2027 ; 2027/2028 Composante : Inspe de l'académie de la Guadeloupe Partenaires : Rectorat – Région académique de la Guadeloupe</p> <p><i>(Convention de partenariat joint en Annexe)</i></p> <p>Intitulé formation : <b>Certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE)</b> Domaine : Sciences humaines et sociales Mention et Spécialité (ou Parcours) : / Niveau (dans le cas d'un DU) : / Etablissement ayant l'accréditation : Université des Antilles (accréditation des masters MEEF)</p> <p><b>Présentation de la formation</b> Le CAPEFE est une certification proposée aux enseignants ou futurs enseignants destinée à attester du « niveau de compétences et de connaissances attendues pour participer à l'enseignement dans les établissements de l'enseignement français à l'étranger, la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères ainsi que, le cas échéant, la connaissance d'une ou plusieurs aires géographiques régionales. » (Article 1, arrêté du 4 février 2020 relatif au CAPEFE).</p> <p>Cette certification est organisée par les Inspe, dès lors qu'ils sont accrédités à délivrer les masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ». (Article 2, arrêté du 4 février 2020 relatif au CAPEFE).</p> <p>Ce dispositif relève à la fois de la formation initiale (notamment au profit des étudiants des masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) et de la formation continue.</p> <p><b>Période demandée : 2024-2028</b> La fin de la période demandée correspond à la fin de l'actuelle accréditation de l'université des Antilles.</p> <p><b>Base juridique</b> Arrêté du 4 février 2020 relatif au certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger NOR : MENH1933048A JORF n°0043 du 20 février 2020 <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/2/4/MENH1933048A/jo/texte">https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/2/4/MENH1933048A/jo/texte</a></p>
<b>EN CAS DE RENOUELEMENT</b>	Date de la dernière habilitation : octobre 2021 Date de création : octobre 2021

<b>RESPONSABLES</b>	<p><b>Responsable de la certification</b> : M. Antoine Delcroix, directeur de l'Inspe de l'académie de la Guadeloupe  Tél. : 0690 74 0696  Mail : antoine.delcroix@univ-antilles.fr  Morne Ferret  97178 Les Abymes Cedex, Guadeloupe</p> <p><b>Coordonnateur pédagogique</b> : M. Olivier-Serge Candau (MCF en sciences du langage)  Tél. : 0690 76 80 99  Mail : olivier-serge.candau@univ-antilles.fr  Inspe de l'académie de la Guadeloupe  Morne Ferret  97178 Les Abymes Cedex, Guadeloupe</p>
<b>GESTION ADMINISTRATIVE ET SCOLARITE</b>	<p><b>Responsable administratif</b> : M<sup>me</sup> Nadia Négrit, responsable administrative et financière de l'Inspe  Tél. : 0590 21 36 64  Mail : <a href="mailto:Nadia.negrit@univ-antilles.fr">Nadia.negrit@univ-antilles.fr</a>  Inspe de l'académie de la Guadeloupe  Morne Ferret  97178 Les Abymes Cedex, Guadeloupe</p> <p><b>Gestionnaire de la scolarité</b> : M<sup>me</sup> Madeleine Griffard, responsable de la scolarité de l'Inspe  Tél. : 0590 21 36 56  Mail : <a href="mailto:madeleine.griffard@univ-antilles.fr">madeleine.griffard@univ-antilles.fr</a>  Inspe de l'académie de la Guadeloupe  Morne Ferret  97178 Les Abymes Cedex, Guadeloupe</p>
<b>ACCES A LA CERTIFICATION</b>	<p><b>Niveau requis</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Licence ou diplôme conférant le grade de licence ou un certificat d'aptitude à l'enseignement (CAPE, CAPES, CAPET, CAPLP)</li> <li>• Anglais de niveau B2.</li> </ul> <p><b>Public</b></p> <p>Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 4 février 2020 relatif au CAPEFE sont admis par ordre de priorité :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) les étudiants inscrits à l'Université des Antilles, en première ou deuxième année de master, dans l'une des mentions de master des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ou dans toute autre mention, à tout moment de leur parcours en master ;</li> <li>2) les personnels stagiaires enseignants et d'éducation de l'enseignement public inscrits à l'Inspe de l'académie de la Guadeloupe ;</li> <li>3) les personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public titulaires, notamment les enseignants en poste à l'étranger et ceux ayant déjà exercé dans un établissement d'enseignement français à l'étranger ;</li> </ol>

	<p>4) les personnels enseignants et d'éducation contractuels de l'enseignement public ;</p> <p>5) les personnels enseignants et d'éducation contractuels de l'enseignement français à l'étranger.</p> <p><b>Capacité d'accueil : 30 personnes par session</b></p> <p>Le dossier de candidature comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un curriculum vitæ ;</li> <li>• une lettre de motivation, pouvant notamment faire état d'un projet d'enseignement à l'étranger ;</li> <li>• un document attestant de la possession d'un diplôme de licence ou conférant le grade de licence (attestation de réussite ou diplôme) ;</li> <li>• toute pièce attestant du niveau B2 en anglais.</li> </ul>
<b>FRAIS DE FORMATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publics relevant des 1) et 2) ci-dessus : gratuité</li> <li>• Publics relevant du 3) ci-dessus désigné par l'E AFC de l'académie de la Guadeloupe : gratuité (selon convention avec la Région académique de Guadeloupe et ses avenants annuels)</li> <li>• Autres publics (candidatures individuelles notamment au titre du 3) ci-dessus, personnels relevant du 4) et du 5) ci-dessus) : 300 euros</li> </ul> <p>Les publics définis au 1) relève, en règle générale, de la formation initiale (FI). Le public défini au 2) est en formation initiale statutaire. Les publics définis au 3), 4) et 5) relèvent de la formation continue.</p>
<b>FRAIS de CERTIFICATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publics relevant des 1) et 2) ci-dessus : gratuité</li> <li>• Public relevant du 3) désignés par l'E AFC : gratuité</li> <li>• Autres publics (candidatures individuelles notamment au titre du 3) ci-dessus, personnels relevant du 4) et du 5) ci-dessus) : 100 euros.</li> </ul>
<b>BASES DE FONCTIONNEMENT ET D'ORGANISATION</b>	<p><b>Dispositif :</b></p> <p>Certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE)</p> <p><b>Volume horaire :</b> 39 heures</p> <p><b>Effectif prévisionnel :</b> 30 au maximum</p> <p><b>Organisation des enseignements :</b></p> <p>Cette formation de 39 heures est assurée par des professionnels de l'enseignement et des problématiques éducatives en lien avec la mobilité internationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- enseignants avec une expérience notable à l'étranger.</li> <li>- enseignants-chercheurs dotés d'une expertise en français langue étrangère et seconde.</li> </ul> <p><b>Horaires :</b> cours dispensés en fin de journée (16h30-18h) et le mercredi après-midi.</p>



	<p><b>Formes d'enseignement :</b></p> <p>La formation se déroulera sur un mode hybride, en présence pour les inscrits de l'académie et à distance pour ceux qui relèvent d'autres académies.</p> <p>Remarque : le passage d'une formation en co-modalité à une formation entièrement à distance est actuellement à l'étude.</p>
<p><b>Avis de la composante et date</b></p>	<p><i>(extrait de décision de la composante joint en <b>Annexe</b>)</i></p>

# Descriptif détaillé

## 1 Objectifs, Motivations et Débouchés

Le Certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE), créé en 2020, s'adresse en priorité aux enseignants et futurs enseignants de toutes les disciplines désireux d'enseigner au cours d'une partie de leur carrière à l'étranger dans un contexte plurilingue. Ce certificat a vocation à devenir un élément d'appréciation important pour le recrutement dans le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger (EFE).

De manière concrète, le CAPEFE atteste d'un niveau de compétences et de connaissances attendues pour participer à l'enseignement dans les établissements de l'enseignement français à l'étranger, la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères ainsi que, le cas échéant, la connaissance d'une ou plusieurs aires géographiques régionales.

Ces attendus sont précisés par l'arrêté régissant la certification (arrêté du 4 février 2020 relatif au certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger) et se déclinent ainsi :

### **Pratiquer des langues étrangères**

- Connaître les grands principes du Cadre européen commun de référence pour les langues.
- Faire valoir un niveau au moins B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues en anglais.

### **Interagir avec des élèves dans un contexte plurilingue et connaître le système éducatif français**

- Connaître les processus d'acquisition d'une langue seconde.
- Connaître les principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère/langue seconde, les ressources disponibles, notamment numériques et les démarches pédagogiques adaptées.
- Intégrer la dimension interculturelle dans la pratique enseignante et dans la relation avec les familles.

### **Comprendre l'environnement international et les enjeux de la politique éducative de la France à l'étranger**

- 1) Identifier les acteurs institutionnels de l'enseignement français à l'étranger.
- 2) Être sensibilisé au contexte et aux enjeux de la diplomatie dans le cadre de l'enseignement français à l'étranger.
- 3) Savoir présenter les enjeux concernant l'image de la France à l'étranger, l'exemplarité du personnel enseignant et d'éducation en poste à l'étranger et son rôle au titre de la coopération.
- 4) Présenter une aire linguistique en fonction des partenariats conclus par chaque institut national supérieur du professorat et de l'éducation.
- 5) Être capable de présenter le système éducatif français dans un contexte étranger.
- 6) Connaître les démarches pédagogiques mises en œuvre dans le pays d'accueil.

Aux termes de l'article 2 de l'arrêté régissant le CAPEFE, l'Inspe de l'académie de la Guadeloupe est en mesure de proposer cette formation, puisqu'il est accrédité pour délivrer les masters Mentions « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF).

*Demande d'ouverture du Capefe*

*INSPÉ de l'académie de la Guadeloupe - DFCA de l'université des Antilles - BFCA du pôle Guadeloupe*

## 2. Partenaires : Région académique de Guadeloupe

Le CAPEFE s'inscrit dans le cadre de la politique d'échange entre la Région académique de la Guadeloupe et l'Inspe, régie par la convention cadre entre l'Université des Antilles et le rectorat de la Guadeloupe (et notamment ses articles II-2 et II-3) au sujet de l'Inspe de l'académie de la Guadeloupe.

Pour rappel, la Région académique de la Guadeloupe assure, en formation initiale, un tiers (266 heures équivalent travaux dirigés) des heures devant étudiant dans chacun des masters MEEF premier degré, second degré et encadrement éducatif.

Le CAPEFE représente une contribution de l'Inspe à l'amélioration des compétences des enseignants de la Région académique de Guadeloupe en matière d'enseignement français à l'étranger que ce soit au moment de leur formation initiale ou tout au long de leur carrière professionnelle par la formation continue.

Si l'ouverture de cette formation est autorisée, elle fera l'objet d'une publicité organisée en coopération avec l'école académique de la formation continue (EAFC) et son principe de fonctionnement sera inscrit dans le cadre de l'avenant 2024/2025 à la convention précitée. Cet avenant précisera notamment le nombre d'inscrits bénéficiaires de la formation gratuitement au titre du 3) mentionné plus haut : personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public titulaires, notamment les enseignants en poste à l'étranger et ceux ayant déjà exercé dans un établissement d'enseignement français à l'étranger.

## 3. Soutien par des organismes publics, privés, collectivités

/

## 4. Contenu de la formation et membres de l'équipe pédagogique (liste nominative des intervenants)

Les contenus de formation et l'équipe pédagogique sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Unités d'Enseignement	Noms des enseignants	Statut des enseignants et affectation	Modules / thématique d'intervention	Domaine d'intervention	Volume horaire
UE1. Interagir avec des élèves dans un contexte plurilingue et connaître le système éducatif	Olivier-Serge Candau	MCF Inspe de l'académie de la Guadeloupe	Connaître les processus d'apprentissage d'une langue seconde	Théorie de l'apprentissage	6h
	Aurélia Montagne	Enseignant du second degré (Saint-Martin)	Connaître les principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère ou seconde	Théorie de l'apprentissage	6h
	Luiza Caldaré	Enseignant du second degré (UPE2 Nord Grande-Terre)	Intégrer la dimension interculturelle dans la pratique enseignante	Interculturel	6h
UE2. Pratiquer les langues étrangères	Mylène Terro	PRCE Inspe de l'académie de la Guadeloupe	Connaître les grands principes du CECRL	Didactique du plurilinguisme	3h

*Demande d'ouverture du Capefe*

*INSPÉ de l'académie de la Guadeloupe - DFCA de l'université des Antilles - BFCA du pôle Guadeloupe*

	Fred Plumain	PRCE Inspe de l'académie de la Guadeloupe	Anglais B2	Anglais	3h
UE3. Connaître l'environnement international et les enjeux de la politique éducative de la France à l'étranger	Anne Buissard	Enseignant du second degré (Guadeloupe)	Identifier les acteurs institutionnels de l'enseignement français à l'étranger	Système éducatif	9h
	Denis Mancuso	Enseignant du second degré (Saint-Martin)	Être capable de présenter le système éducatif français dans un contexte étranger	Système éducatif	3h
	Géraldine Camy	IA-IPR de Lettres Région académique de Guadeloupe	Connaître les démarches pédagogiques mises en œuvre dans le pays d'accueil	Système éducatif	3h
<b>Total :</b>					<b>39h</b>

## 5. Modalités de la certification

Conformément à l'arrêté du 4 février 2020, les épreuves se déroulent selon les modalités suivantes :

- a) l'Inspe organise la certification dans le cadre d'une session de certification unique au mois de juin ;
- b) Les épreuves sont obligatoires ;
- c) Les épreuves sont au nombre de deux.

La première est un écrit de 2 heures divisé en deux sous-parties :

- la première sous-partie se fait à partir d'un texte en anglais, lequel fait l'objet d'un questionnaire à réponses courtes, qui vise à vérifier la compréhension et la correction de la langue ;
- la seconde sous-partie consiste en une production écrite en français sur un thème en lien avec l'UE1.

La seconde est un oral d'une heure divisé en deux sous-parties :

- la première sous-partie consiste en un exposé de 15 minutes en français à partir de l'UE3 ;
- la seconde sous-partie permet au candidat de s'entretenir en anglais avec le jury pendant 15 minutes sur l'un des points exposés précédemment. Le candidat dispose de 30 minutes de préparation pour l'ensemble de cette épreuve.

Chaque épreuve, écrite et orale, est affectée d'un coefficient de 1. La note finale sur vingt points résulte de la moyenne de chacune des notes affectées aux deux épreuves. Une note globale, résultat de la moyenne des deux épreuves, équivalente ou supérieure à 10/20, permet seule l'obtention de la certification.

L'examen ne comporte qu'une session. En cas d'absence dûment justifiée ou appréciée comme cas de force majeure par le responsable de la certification, ou le cas échéant par l'équipe pédagogique du CAPEFE, un contrôle de remplacement pourra être proposé. L'absence non justifiée à un contrôle ou qui n'a pas donné lieu à un contrôle de rattrapage, entraîne, au niveau de l'application de gestion, la note de 0/20.

## 6. Programme détaillé des enseignements

<b>UE1 : Interagir avec des élèves dans un contexte plurilingue et connaître le système éducatif</b>	
<b>1. Connaître les processus d'apprentissage d'une langue seconde</b>	
<b>Compétences attendues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître la didactique du bilinguisme et du plurilinguisme.</li> <li>- Connaître des théories de l'apprentissage.</li> <li>- Accompagner les étudiants dans découverte du champ éducatif bilingue et plurilingue.</li> </ul>
<b>Contenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Explorer les liens entre acquisition et interaction à travers le prisme de la didactique des langues.</li> <li>- Appréhender la place de la langue dans le processus acquisitionnel.</li> <li>- Découvrir quelques grands courants qui se sont interrogés sur les processus d'acquisition d'une langue étrangère.</li> <li>- Enrichir la pratique pédagogique par l'explication de ses principes.</li> </ul>
<b>2. Connaître les principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère ou seconde</b>	
<b>Compétences attendues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les textes réglementaires concernant l'accueil et la formation des élèves allophones.</li> <li>- Connaître les différentes méthodes d'apprentissage en FLE, FLS, FLScol.</li> <li>- Mettre en perspective les matériels, les pratiques et les discours didactiques appropriés dans le cadre d'un enseignement.</li> </ul>
<b>Contenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et caractériser une méthode d'enseignement et d'apprentissage.</li> <li>- Dégager l'intérêt d'un matériel pédagogique par rapport à une situation pédagogique donnée.</li> <li>- Apprécier l'intérêt d'une méthode à partir d'une séance observée.</li> </ul>
<b>3. Intégrer la dimension interculturelle dans la pratique enseignante</b>	
<b>Compétences attendues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître quelques travaux sur l'interculturel.</li> <li>- - Connaître les différentes approches de l'interculturel du <i>CECRL</i>.</li> </ul>
<b>Contenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'engager dans un dialogue constructif avec l'Autre.</li> <li>- S'efforcer de lutter contre les stéréotypes culturels.</li> <li>- Favoriser des situations pédagogiques susceptibles de faire dialoguer les représentations culturelles.</li> </ul>

<b>UE2 : Pratiquer des langues étrangères</b>	
<b>1. Connaître les grands principes du CECRL</b>	
<b>Compétences attendues</b>	- Connaître le <i>CECRL</i> et son apport dans la description et l'analyse des matériaux et des démarches pédagogiques. - Être familier des indicateurs du <i>CECRL</i> .
<b>Contenus</b>	- Comprendre l'apport du <i>CECRL</i> aux politiques linguistiques européennes ; - Connaître les outils recensés et exploitables en classe. - Identifier et mobiliser les indicateurs du <i>CECRL</i> comme un levier d'apprentissage.
<b>2. Faire valoir au moins le niveau B2 du CECRL en anglais</b>	
<b>Compétences attendues</b>	Exigences du niveau B2
<b>Contenus</b>	Présentation des épreuves et entraînement.

<b>UE3 : Comprendre l'environnement international et les enjeux de la politique éducative de la France à l'étranger</b>	
<b>1. Identifier les acteurs institutionnels de l'enseignement français à l'étranger</b>	
<b>Compétences attendues</b>	- Connaissance du système éducatif à l'étranger. - Engager une réflexion sur le rayonnement du français et de la France à travers son système éducatif. - Être sensibilisé au contexte et aux enjeux de la diplomatie dans le cadre de l'enseignement français à l'étranger.
<b>Contenus</b>	- Découvrir le système éducatif à l'étranger. - Appréhender la double mission de scolarisation des enfants de familles françaises et des élèves d'origine étrangère. - Savoir présenter les enjeux concernant l'image de la France à l'étranger, l'exemplarité du personnel enseignant et d'éducation en poste à l'étranger et son rôle au titre de la coopération.
<b>2. Être capable de présenter le système éducatif français dans un contexte étranger</b>	
<b>Compétences attendues</b>	- Connaître le système éducatif français. - Connaître le système éducatif européen et/ou caribéen. - Se familiariser avec l'analyse comparée des systèmes éducatifs.
<b>Contenus</b>	- Découvrir le système éducatif européen et/ou caribéen. - Découvrir les réseaux d'échanges éducatifs européens et/ou caribéens. - Mettre en œuvre un projet éducatif fictif sur deux territoires. - Recevoir et accompagner des étudiants du programme <i>Erasmus +</i> dans le cadre de <i>Buddysystem</i> .
<b>3. Connaître les démarches pédagogiques mises en œuvre dans le pays d'accueil</b>	
<b>Compétences attendues</b>	- Connaître le système éducatif français. - Connaître le système éducatif européen et/ou caribéen. - Se familiariser avec l'analyse comparée des systèmes éducatifs.
<b>Contenus</b>	- Découvrir le système éducatif européen et/ou caribéen. - Découvrir les réseaux d'échanges éducatifs européens et/ou caribéens. - Mener une enquête de terrain auprès des étudiants de l'Université des Antilles ayant réalisé un stage à l'étranger.

## 7. Budget prévisionnel équilibré

Comme indiqué au « 2. Partenaires » ci-dessus, le CAPEFE s'inscrit dans le cadre de la convention entre l'Université des Antilles et du rectorat de la Guadeloupe. Le budget présenté ci-dessous se base sur l'hypothèse de cinq inscrits soit :

- candidatures libres au titre des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public titulaires, notamment les enseignants en poste à l'étranger et ceux ayant déjà exercé dans un établissement d'enseignement français à l'étranger ;
- personnels enseignants et d'éducation contractuels de l'enseignement public ;
- personnels enseignants et d'éducation contractuels de l'enseignement français à l'étranger.

RECETTES	
Frais de formation (a)	1 500 €
Frais de certification (a)	500 €
<b>Total</b>	<b>2 000 €</b>

(a) **Base de calcul**

- Tarif individuel : 300 € de frais d'inscription et 100 € de frais de certification pour :
  - o les personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public titulaires, notamment les enseignants en poste à l'étranger et ceux ayant déjà exercé dans un établissement d'enseignement français à l'étranger non désignés par l'EAFC ;
  - o les personnels enseignants et d'éducation contractuels de l'enseignement public ;  
personnels enseignants et d'éducation contractuels de l'enseignement français à l'étranger.
- Cinq personnes relevant de ces catégories (soit 400€ pour chacune de ces personnes)

DEPENSES	
Dépenses de personnel (Vacations) (b)	1696,50 €
Contribution au frais de fonctionnement de l'Inspé	303,50 €
<b>Total</b>	<b>2 000 €</b>

(b) **Base de calcul**

Coût de l'heure complémentaire : 43.50 €

(Source :

[https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/etab\\_autres\\_contr\\_actuels\\_ES.htm](https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/etab_autres_contr_actuels_ES.htm), consulté le 30/09/2024)

Tous les intervenants sont fonctionnaires et interviennent en heures complémentaires pour les personnels de l'université et en vacation pour les personnels extérieurs).

La coordination du Capefe est assurée par le correspondant relation internationale de l'Inspé sans rémunération complémentaire.

**Dossier de demande d'ouverture du Certificat d'aptitude à participer  
à l'enseignement français à l'étranger**

<b>Annexes : pièces complémentaires au dossier</b>
--

Le dossier des annexes comporte les pages suivantes.

Annexe 1 : Bilan de l'année d'ouverture antérieure (2021/2022)

Annexe 2 : Arrêté du 4 février 2020 relatif au certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE)

Annexe 3 : Convention cadre entre le rectorat de l'académie de la Guadeloupe et l'université, relative à l'Inspe.

Annexe 4 : Arrêté d'accréditation de l'Inspe de l'académie de la Guadeloupe

**Les annexes sont disponibles via le lien de téléchargement :**

<https://filesender.renater.fr/?s=download&token=96dd18c8-99d6-45b5-8717-e57fc6bae66f>